



25/06/2008

Avenir de la formation et des IUFM

La lettre de Xavier Darcos à la CDIUFM – L'analyse du SE-UNSA

Monsieur le Président,

Lors de l'audience au bureau de la CDIUFM du 16 juin dernier, vous m'avez fait part de votre soutien au principe de la réforme du recrutement et de la formation des maîtres annoncée par le Président de la République, mais aussi de certaines craintes que vous inspirent des dérives éventuelles dans sa mise en œuvre.

Le recrutement des enseignants au niveau du master. est une occasion à saisir pour améliorer en profondeur la formation des enseignants dans notre pays. Elle va entraîner une hausse du niveau de qualification des maîtres et une revalorisation correspondante de leur début de carrière.

Elle va mettre fin à une anomalie : actuellement nos futurs enseignants ont déjà une formation qui dure cinq ans à l'université et dans les IUFM, mais cette formation n'est pas validée par un diplôme de niveau master.

Elle offrira aussi aux candidats qui ne réussiraient pas le concours la possibilité de ne pas perdre leur année universitaire. Enfin le recrutement des enseignants au niveau du master favorisera l'harmonisation européenne de la formation des maîtres.

En tant que futur employeur, l'Education nationale prendra toutes ses responsabilités dans la définition des nouveaux concours de recrutement qui vont naturellement contribuer à piloter la formation organisée par les universités et les IUFM. Je suis en train de réfléchir à la maquette des nouveaux concours et je souhaite que ceux-ci comportent une dimension

Xavier Darcos confirme les propos du Président de la République. L'annonce Sarkozyenne a pour objet la revalorisation des enseignants. Mais il est clair, qu'elle va laisser les 800.000 enseignants en poste sur la touche. Et concernant les nouveaux recrutés, cette revalorisation sera de courte durée puisqu'elle ne va concerner que « les débuts de leur carrière »

Rien n'empêchait la formation dans l'IUFM d'être validée par un master. C'est d'ailleurs dans ce sens que de nombreux IUFM travaillaient en lien avec les universités et c'est dans ce sens qu'avait été rédigé le cahier des charges de la formation.

Cette solution était aussi possible dans le schéma de l'intégration, puisque les étudiants se seraient vus délivrer des ECTS.

Le ministre confirme que la décision du Président de la République n'a pas été étudiée en amont. Il en est encore au stade de la réflexion en ce qui concerne la maquette des concours!!!!

académique mais aussi une composante de préparation au métier d'enseignant. La CDIUFM sera naturellement associée à la réflexion sur les nouveaux concours qui devront être mis en place pour l'année universitaire 2009/2010.

Concernant les nouveaux masters, je fais confiance aux universités et aux IUFM pour faire rapidement des propositions dans le cadre de l'autonomie que leur reconnaît la loi. Cependant, je souhaite qu'il y ait dans les parcours de licence et les cursus de master des éléments de préparation au métier d'enseignant. Dans cette perspective, l'Education nationale offrira dans chaque académie, par voie de convention, un nombre significatif de stages d'observation et de pratique accompagnée pour permettre la mise en place d'une entrée progressive dans le métier d'enseignant avant le concours.

Après le recrutement, je compte organiser un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier qui sera confié à des professeurs expérimentés selon des modalités souples et évolutives tout au long de l'année scolaire.

Xavier DARCOS

Concernant les masters, c'est bien l'université qui a la main car elle est la seule à pouvoir les délivrer. Le ministère de l'Education Nationale est hors jeu dans cette affaire. C'est le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui a seul compétence pour valider les nouvelles maquettes des masters.

Comme le SE-UNSA le craignait, les seuls stages proposés seront des stages d'observation ou de pratique accompagnée. En effet, seuls des fonctionnaires stagiaires peuvent effectuer des stages en responsabilité. Se pose la question du nombre de lieux de stages pour répondre à toutes les demandes des étudiants et celles de la formation des collègues qui vont recevoir les étudiants et bien sûr celle de leur rémunération.